

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2020  
Séance du 09 décembre 2020**

**N° 21**

**Objet : Programme de travaux  
2021-2023 eau et assainissement  
Contractualisation avec  
l'Agence de l'Eau 2021-2023**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie Josée, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie Josée, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OHELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n° 11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Etaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUX Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 14/12/2020**

**Application en ligne : [legaldoc.com](http://legaldoc.com)**

**99\_DE-004-200067437-20201209-21\_09122020**

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération, dans le cadre de l'exercice de ces compétences Eau Potable et Assainissement, doit mettre à niveau ses infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Située en zone de revitalisation rurale (ZRR), Provence Alpes Agglomération doit faire face à des coûts d'investissement importants pour garantir à ses usagers une qualité et une continuité de service, ainsi que pour respecter les normes réglementaires.

Surtout, les ouvrages vétustes et/ou plus forcément conformes à la réglementation, et leurs dysfonctionnements, conduisent à des sujétions d'exploitation qui s'accroissent et s'amplifient avec le temps, et coûtent cher à la collectivité, donc aux usagers.

Or, les remettre en état, c'est sécuriser l'acheminement de l'eau potable, économiser l'eau, et améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse soutient les collectivités locales relevant du classement en ZRR en leur attribuant des aides spécifiques pour améliorer ces équipements, dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée. La signature d'un contrat pluriannuel doit être signé en préalable à l'accès à ces aides. Ce contrat, annexé à présente délibération, après la présentation de l'EPCI et de ses enjeux, détermine les objectifs poursuivis par Provence Alpes Agglomération :

- Distribuer une eau répondant en permanence aux normes de potabilité ;
- Rejeter une eau traitée permettant de garantir la qualité du milieu récepteur ;
- Améliorer la sécurité et la continuité de la distribution de l'eau potable et de la collecte des eaux usées ;
- Poursuivre la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux ;
- Garantir la durabilité du service.

Il décrit ensuite le programme de travaux envisagés répondant à ces objectifs. Ce programme a été établi sur la base des études techniques réalisées pendant la période de préparation du transfert de compétences, les retours d'expériences de l'appropriation des ouvrages par les agents du service, et les échanges avec les services de l'Etat relatifs aux unités de distribution d'eau potable et agglomérations d'assainissement présentant un niveau de criticité fort.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable lors de sa séance du 3 décembre 2020.

Il vous est demandé :

- d'APPROUVER le programme de travaux tel que prévu à ce contrat ;
- d'APPROUVER la contractualisation avec l'Agence de l'Eau ;
- d'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse un Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en Zone de Revitalisation Rurale pour la période 2021 à 2023.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



